

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

compte rendu
Rx

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

54326

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016695

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 881 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : KHAYRI - Mohamed Date de naissance : 1948

Adresse : 20 ZAPP.FH. Atladamorre OULFA - Casablanca

Tél. : 05 22 20 69 57 Total des frais engagés : 271,497 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 12 04 JAN. 2021

Dr. BEHATE Mohamed

Médecin Généraliste

Lot. Al Farah Doha Imm. 19 App. 1

RDC Bd. Haj Fatéh Hay Oulfa

Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : KHAYRI - FATHNA

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : APP. D/ maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19.11. 2020 03 DEC 2020				DR. BEHAYE N. Médecin Généraliste Lot. Al Farah, 10th flm 19 Apt. 2 RDC 4th flm 19th apt. 2 Casablanca 10265 00 18 Cabinet Dr. Behaye N. 19 Apt. 2 Casablanca 10265 00 18 Dr. Al Farah, 10th flm 19 Apt. 2 RDC 4th flm 19th apt. 2 Casablanca 10265 00 18 Cabinet Dr. Behaye N. 19 Apt. 2 Casablanca 10265 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
صيدلية المتنورة Pharmacie AL MOTAHIDA 31 Rue 36 Lot. Sidi Abdennahme Casablanca Tel: 052 40 40.06	03/12/2020	71,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de Radiologie Bd. Sidi Abdennahme - 20200 Casablanca - 052.93.04.93 - Fax 052.93.04.94	02/12/2020	Rx V. 1000 Rx TA. 00	200.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8 on each side, with H at the top and B at the bottom. A coordinate system with D (left), G (right), and				

Dr.BEHATE Mohamed

Médecin Généraliste

Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Aptt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

03 DEC. 2020

~~Dr.BEHATE Mohamed~~

~~Médecin Généraliste~~

~~Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Aptt. 2~~

~~RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa~~

~~Casablanca - Tél: 0522 65 00 18~~

Ordonnance

KHATRE Fath

71,40

Dr.BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Aptt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18

Dr. MOTAHIDA
Pharmacien
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Aptt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 65 03

6 118001 030255
MIFLASONE® 200 µg

Poudre pour
inhalation en gélule
PPV : 71.40 DH

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

Casablanca, le : 19 NOV. 2020

الدار البيضاء . في:

Dadane KHAYRI FATH

Radiographie
Thorax

Dr BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Imm.19 Aptt. 2
RDC Bd. Laimoun Hadj Fateh
Casablanca - Tel. 0522.65.00.18

Centre de Radiologue El Oulfa
Bd. Oum Rabhi - Rue 50 N° 2
Casablanca - 20220
tel 0522.93.04.93 - Fax 0522.93.04.93

جنة الفرج-الضاحي . العمارة 19 الشقة 02 الطابق السفلي . شارع الليمون الحاج فاخم امتداد الالفة - بيساسفة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Aptt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

CENTRE DE RADIOLOGIE EL OULFA

Docteur Fatiha LASRI

Médecin Radiologue

Diplôme National de Spécialité.

Diplôme Inter-Universitaire spcialisé-Nancy II.

Ex médecin attaché des Hôpitaux de Londres & Amsterdam.

Docteur Bouchaib ELMDARI

Médecin Radiologue

Diplôme National de Spécialité.

Diplôme Inter-Universitaire spcialisé-Nancy II.

Ex médecin attaché au CHU Ibn Rochd

Casablanca, le 02/12/2020

FACTURE N°09409/2020

NOM & PRENOM: KHAYRI FATNA

EXAMEN	MONTANT
RX. POUMONS DE FACE	200 DH
TOTAL	200 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :DEUX CENTS DH TTC



Bd. Oued Oum Rabii – Rue 50, N°2- Oulfa – 20220 Casablanca

Tél. : 0522 93 04 93 / 05 22 93 05 93 / 05 22 93 32 99 – Fax 0522 93 563 Capital: 100 000, 00

Dhs - RC: SCP – TP: 37989156 – IF: 4049398 – ICE: 001581917000057

E-mail: radiologie-oulfa@.com